

N° au catalogue 81-595-M
ISSN 2563-626X
ISBN 978-0-660-72801-8

Série de documents de recherche sur l'éducation, l'apprentissage et la formation

Les non-persévérants dans les programmes d'apprentissage : analyse de l'incidence de l'abandon de la formation sur les résultats des apprentis sur le marché du travail

par Justin Brown, Hyeongsuk Jin et Sophia Su

Date de diffusion : le 26 septembre 2024



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Les non-persévérants dans les programmes d'apprentissage : analyse de l'incidence de l'abandon de la formation sur les résultats des apprentis sur le marché du travail

par Justin Brown, Hyeongsuk Jin et Sophia Su

Introduction

Les programmes d'apprentissage fournissent une formation pertinente et une expérience en milieu de travail utile, qui sont nécessaires pour développer les compétences et acquérir les connaissances dont les personnes de métier ont besoin au Canada. Bien que la pratique de certains métiers au Canada n'exige pas de détenir obligatoirement une certification, les compagnons certifiés — qui ont terminé un programme d'apprentissage ou qui détiennent le titre de travailleur qualifié — obtiennent souvent de meilleurs résultats sur le marché du travail que ceux qui exercent un métier sans être certifiés. Malgré tout, environ 2 apprentis sur 5 abandonnent leurs programmes au cours d'une période équivalant à une fois et demie la durée du programme¹, ce qui est supérieur à la part des apprentis qui terminent leurs programmes et obtiennent leur certification (Statistique Canada, 2023).

La présente analyse fournit des renseignements concernant les résultats sur le marché du travail des non-persévérants dans les programmes d'apprentissage et se penche principalement sur leur secteur d'emploi et leur rémunération à l'aide des données tirées de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail et du Recensement de la population de 2016. Plus précisément, les résultats sur le marché du travail ont été examinés chez les personnes qui se sont inscrites à un programme d'apprentissage de 2008 à 2013, mais qui ont abandonné leur programme sans obtenir de certification.

Dans le cadre de cette étude, les non-persévérants sont définis comme des apprentis qui n'ont pas obtenu une certification dans le cadre de leur programme d'apprentissage et qui n'étaient plus inscrits à leur programme six ans après l'inscription. Veuillez consulter la section Définitions pour obtenir de plus amples renseignements sur la manière dont les non-persévérants et les secteurs d'emploi sont décrits dans cette étude.

Les non-persévérants sont moins susceptibles que les autres apprentis de travailler dans des secteurs apparentés à leur formation

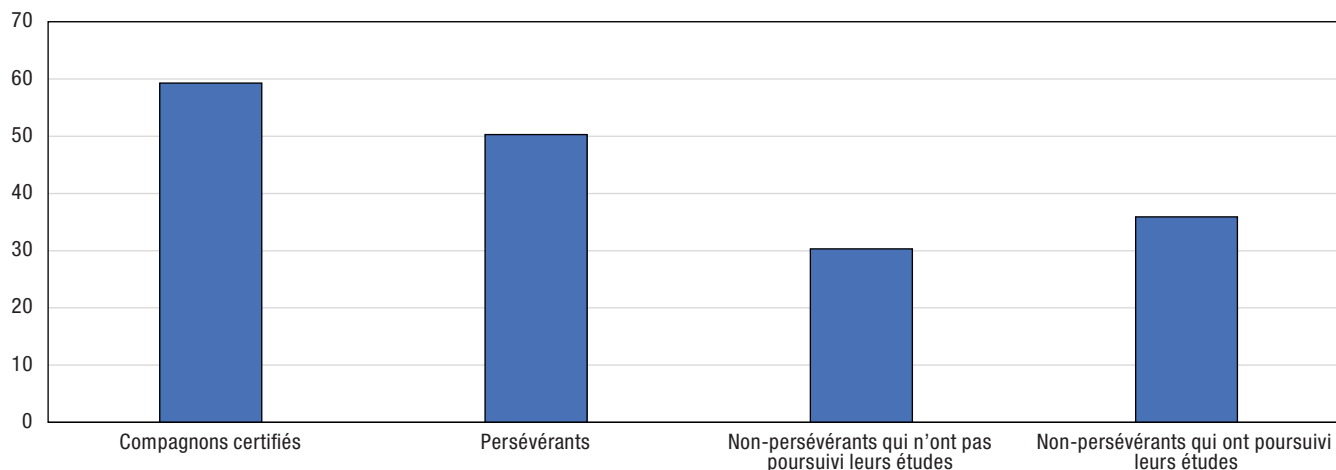
Les métiers ne font tous pas l'objet d'une certification obligatoire au Canada. Ainsi, même si une formation peut être offerte, une certification n'est pas exigée pour pratiquer tous les métiers dans tous les secteurs de compétence. Par exemple, la certification de charpentier n'est obligatoire qu'au Québec seulement, et donc facultative dans les autres provinces et territoires. Par conséquent, il est possible que certains non-persévérants inscrits à des programmes de métier n'exigeant pas une certification obligatoire aient abandonné leur formation d'apprenti, mais qu'ils aient continué à exercer le même métier.

Parmi les 213 100 apprentis ayant abandonné leur programme de 2008 à 2013, 31,8 % travaillaient dans un secteur apparenté à leur métier un an après l'abandon. À titre de comparaison, 59,3 % des apprentis qui ont obtenu une certification et 50,3 % de ceux qui ont poursuivi leur programme d'apprentissage travaillaient dans un secteur apparenté.

1. Les programmes d'apprentissage affichent des durées variables pour l'obtention de la certification. La durée de ces programmes est déterminée par les provinces et les territoires et peut varier d'un secteur de compétence à l'autre. Par exemple, un apprenti inscrit à un programme de quatre ans sera évalué six ans après l'inscription, si la période équivaut à une fois et demie la durée du programme.

Graphique 1 Emploi dans des secteurs apparentés des compagnons certifiés, des persévérants et des non-persévérants

pourcentage



Notes : Les taux sont mesurés sept ans après l'inscription initiale à un programme d'apprentissage.

Sources : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

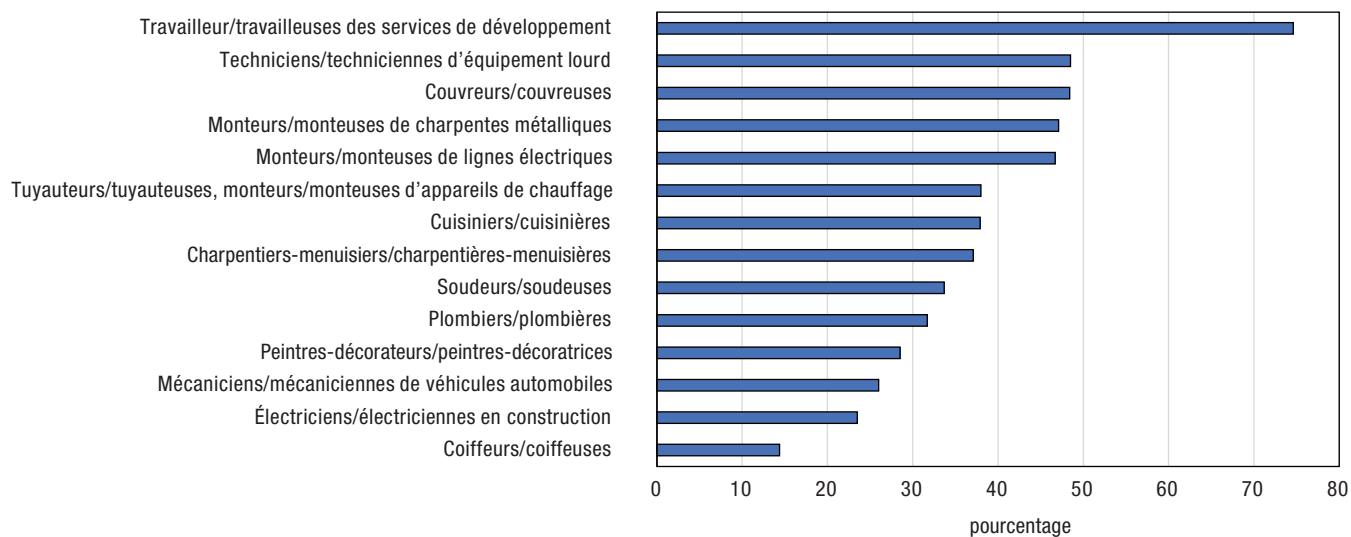
Les non-persévérants qui se sont inscrits à un autre programme de métier ou à d'autres types d'études postsecondaires étaient plus susceptibles de travailler dans un secteur apparenté au métier dont ils ont abandonné le programme d'apprentissage que ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études. Parmi ceux qui ont poursuivi leurs études, 35,9 % travaillaient dans un secteur apparenté par rapport à 30,3 % de ceux qui n'ont pas poursuivi leurs études, sept ans après l'inscription initiale. Cela concorde avec une étude antérieure sur le parcours des non-persévérants, qui a montré que de nombreux non-persévérants qui s'étaient inscrits à un autre programme de métier après avoir abandonné leur programme initial ont choisi de s'inscrire à un programme apparenté à celui qu'ils ont abandonné (Jin et coll. 2022).

Les non-persévérants sont plus susceptibles de travailler dans des secteurs non apparentés pour presque tous les métiers

Comme mentionné précédemment, un peu moins du tiers (30,3 %) des non-persévérants qui n'ont pas poursuivi leurs études travaillaient dans un secteur apparenté sept ans après leur inscription initiale à un programme. Plusieurs facteurs contribuent à l'abandon d'un programme de métier par les apprentis, notamment la nature obligatoire ou non obligatoire de la certification, les contraintes financières ou le fait d'obtenir une meilleure offre d'emploi ailleurs. Étant donné que les raisons pour lesquelles les apprentis ont abandonné leur programme variaient d'un métier à l'autre, le pourcentage de non-persévérants qui ont continué de travailler dans des secteurs apparentés variait également.

Par exemple, les travailleurs/travailleuses des services de développement affichaient le plus haut pourcentage (74,6 %) de non-persévérants qui travaillaient dans un secteur apparenté sept ans après l'inscription à un programme, et il s'agissait du seul métier où les non-persévérants étaient plus susceptibles que les autres de travailler dans un secteur apparenté. Le programme d'apprentissage pour ce métier est uniquement offert en Ontario et mène à l'obtention d'une certification non obligatoire, ce qui signifie que les apprentis n'ont pas besoin de certification pour exercer ce métier ou travailler dans des secteurs apparentés. La proportion élevée de non-persévérants qui exercent ce métier indique que la plupart des apprentis n'ont pas abandonné leur programme en raison d'un manque d'intérêt, mais plutôt parce qu'ils ne trouvaient pas nécessaire d'obtenir une certification pour trouver un emploi dans le secteur.

Graphique 2 Emploi dans des secteurs apparentés des non-persévérants, selon le métier



Notes : L'emploi dans des secteurs apparentés est mesuré sept ans après l'inscription initiale au programme. Seuls certains métiers sont inclus dans ce graphique, consulter le tableau A en annexe pour voir tous les métiers.

Sources : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT).

Certains métiers liés à la construction étaient parmi ceux qui affichaient les plus hauts niveaux de non-persévérants travaillant dans un secteur apparenté. Notamment, les techniciens/techniciennes d'équipement lourd (48,5 %), les couvreurs/couvreuses (48,4 %), les monteurs/monteuses de charpentes métalliques (47,1 %) et les monteurs/monteuses de lignes électriques (46,7 %) représentaient quatre des cinq métiers qui affichaient les taux les plus élevés de non-persévérants travaillant dans un secteur apparenté. En revanche, les électriciens/électriciennes en construction (23,5 %), les peintres et décorateurs/décoratrices (28,5 %) et les plombiers/plombières (31,7 %) étaient les métiers liés à la construction qui affichaient les plus faibles taux d'emploi des non-persévérants dans des secteurs apparentés.

Les coiffeurs/coiffeuses présentaient l'un des taux d'emploi dans un secteur apparenté les moins élevés : 14,4 % des non-persévérants travaillaient dans un secteur apparenté sept ans après leur inscription initiale à un programme. Même si le métier de coiffeur/coiffeuse fait partie de ceux qui affichaient les plus faibles taux de non-persévérants (Statistique Canada 2023), le pourcentage peu élevé de non-persévérants travaillant dans un secteur apparenté, combiné au fait que la certification pour ce métier est obligatoire dans la plupart des secteurs de compétence, suggère que les personnes qui ont abandonné leur programme étaient peu susceptibles de trouver un emploi dans le secteur sans certification.

Le fait de travailler dans des secteurs apparentés est associé à un revenu d'emploi plus élevé

Les non-persévérants qui travaillaient dans un secteur apparenté au programme de métier qu'ils ont abandonné gagnaient un revenu d'emploi plus élevé que ceux qui travaillaient dans un secteur non apparenté. Ce résultat est aussi observé chez les apprentis qui poursuivaient leurs programmes et ceux qui ont obtenu une certification. Dans cette section, les revenus d'emploi médian des non-persévérants, des persévérants et des compagnons certifiés ont été comparés sept ans après l'inscription à un programme, pour ceux qui travaillaient dans un secteur apparenté et pour ceux qui travaillaient dans un secteur non apparenté.

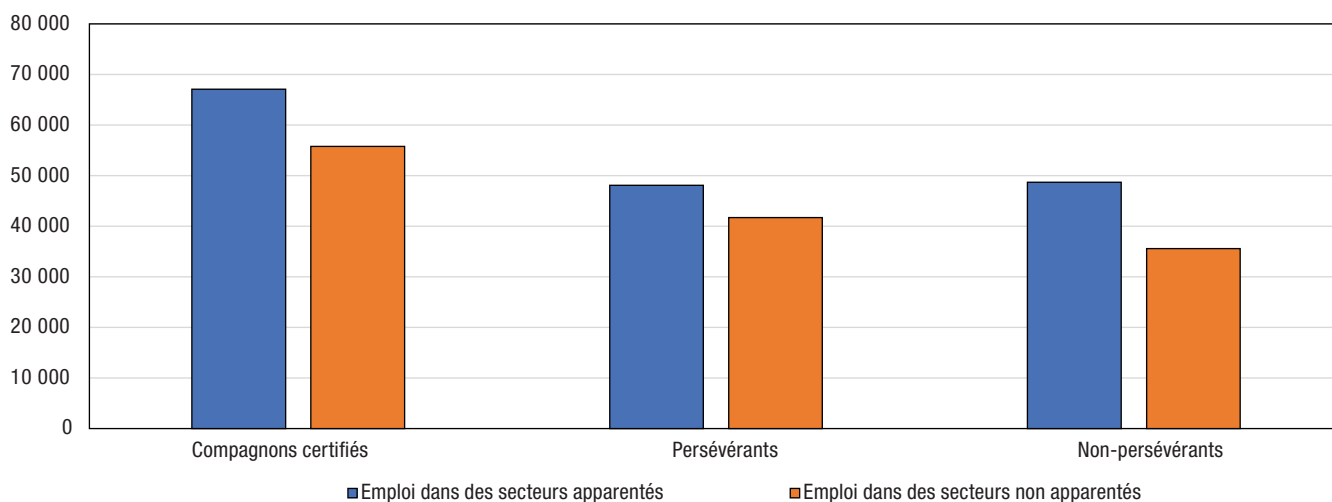
Les non-persévérants qui travaillaient dans un secteur apparenté affichaient un revenu d'emploi médian de 48 700 \$, ce qui est supérieur de 13 100 \$ (36,8 %) au revenu gagné par ceux qui travaillaient dans un secteur non apparenté. Les compagnons certifiés et les persévérants qui travaillaient dans des secteurs apparentés gagnaient également un revenu considérablement plus élevé que ceux qui travaillaient dans des secteurs non

apparentés, mais la variation était moins importante. Les compagnons certifiés qui travaillaient dans un secteur apparenté au métier pour lequel ils avaient été formés avaient un revenu d'emploi médian de 67 100 \$ sept ans après leur inscription au programme, ce qui représente 11 300 \$ (20,3 %) de plus que le revenu gagné par ceux qui travaillaient dans un secteur non apparenté (55 800 \$). Les apprentis qui poursuivaient leurs programmes affichaient le plus faible écart en matière de revenu; ceux qui travaillaient dans un secteur apparenté gagnaient un revenu d'emploi médian de 48 100 \$, ce qui est supérieur de 15,3 % à celui gagné par ceux qui travaillaient dans un secteur non apparenté (41 700 \$).

Peu importe s'ils travaillaient dans des secteurs apparentés ou non apparentés, les compagnons certifiés affichaient un revenu d'emploi médian plus élevé que les persévérants et les non-persévérants. Même les compagnons certifiés qui travaillaient dans des secteurs non apparentés à leur métier gagnaient un revenu supérieur à celui des persévérants et des non-persévérants qui travaillaient dans des secteurs apparentés à leur formation. Ce résultat laisse supposer que la certification a une plus grande incidence sur les revenus.

Graphique 3
Revenu selon le type d'apprenti, emploi dans des secteurs apparentés et dans des secteurs non apparentés

dollars de 2018



Notes : Le revenu d'emploi médian est mesuré sept ans après l'inscription initiale au programme.

Sources : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), Recensement de la population de 2016.

Sources de données et définitions

Sources de données

Cette étude est fondée sur des données tirées de la Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT) de Statistique Canada. La PLEMT a été conçue afin de combiner des renseignements anonymisés provenant du Système d'information sur les apprentis inscrits (SIAI), du Système d'information sur les étudiants postsecondaires et des renseignements fiscaux du Fichier des familles T1 avec des renseignements provenant d'autres ensembles de données.

Le SIAI fournit des renseignements sur les personnes inscrites à une formation d'apprenti et celles ayant obtenu une certification dans un métier pour lequel une formation d'apprenti est offerte. Il est possible de suivre les progrès réalisés par les apprentis au fil du temps afin de cerner les personnes qui ont mis un terme à leur formation sans obtenir de certificat. Le cas échéant, on considère qu'elles ont abandonné leur programme. La présente étude utilise les dossiers du SIAI de 2008 à 2020.

Les données fiscales ne fournissent pas de renseignements sur la profession. Bien qu'il n'ait pas été possible de confirmer si une personne exerçait le métier (la profession) pour lequel elle a étudié, on a pu déterminer le secteur d'emploi. Le Recensement de la population de 2016 a permis de déterminer si les secteurs d'emploi des personnes de métier étaient apparentés ou non apparentés aux métiers qu'ils ont étudiés. Dans la présente étude, si plus de 10 % des personnes de métier ayant étudié un métier donné travaillaient dans un même type d'industrie, ce dernier était désigné comme secteur apparenté, tandis que tous les autres étaient désignés comme secteurs non apparentés. Ce seuil a été utilisé pour déterminer si une personne de métier était employée dans un secteur apparenté ou non apparenté au métier qu'elle a étudié².

Définitions

Les non-persévérants sont des personnes qui ont mis un terme à leur formation d'apprentis sans obtenir de certification. Dans le cadre de la présente étude, les non-persévérants d'intérêt sont des apprentis qui ont commencé leur formation de 2008 à 2013 et qui n'étaient plus inscrits à un programme d'apprentissage six ans après leur inscription initiale, en plus de ne pas avoir obtenu de certificat pour leur métier. Selon cette définition, les apprentis qui ont abandonné leur programme et qui s'y sont réinscrits avant la sixième année suivant l'inscription initiale ne sont pas considérés comme des non-persévérants. De même, ceux qui ont abandonné leur programme au cours de la septième année ou ultérieurement ne sont pas considérés comme des non-persévérants, car la période ne permet pas de suivre adéquatement leur parcours après l'abandon du programme.

Les **compagnons certifiés** et les **persévérants** ont également commencé leur formation de 2008 à 2013; les compagnons certifiés ont obtenu une certification dans les six ans suivant l'inscription à un programme et les persévérants ont poursuivi leur formation au cours de la septième année.

Les **secteurs apparentés** sont définis à l'aide des renseignements sur les professions et les secteurs tirés du Recensement de la population de 2016. Les secteurs (codes à deux chiffres du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) dans lesquels travaillent plus de 10 % des personnes de métier ayant étudié un métier donné (codes à quatre chiffres de la Classification nationale des professions) sont définis comme des secteurs apparentés. La valeur du seuil (10 %) a été établie de manière à ce qu'au moins un secteur soit désigné comme apparenté à chaque métier sélectionné, sans qu'il y ait trop de secteurs apparentés par métier. Consulter le tableau B en annexe pour voir la liste des secteurs apparentés par métier.

2. Voir la section Définitions pour consulter une définition détaillée des secteurs apparentés.

Annexe

Table A
Related industry employment by trade

Métiers	Cohorte Emploi dans des secteurs apparentés	
	nombre	pourcentage
Travailleurs/travailleuses des services de développement	530	74,6
Techniciens/techniciennes d'équipement lourd	1 360	48,5
Couvreurs/couvreuses	740	48,4
Monteurs/monteuses de charpentes métalliques	950	47,1
Monteurs/monteuses de lignes électriques	170	46,7
Éducateurs/éducatrices de la petite enfance	1 025	43,4
Horticulteurs-paysagistes/horticultrices-paysagistes	340	42,4
Ferblantiers/ferblantières	695	39,6
Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage	1 495	38,0
Cuisiniers/cuisinières	1 445	37,9
Grutiers/grutières	275	37,8
Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	5 805	37,1
Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie agricole	125	36,9
Briqueurs/maçons/briqueuses/maçonnes	570	36,2
Assistant social/assistante sociale auprès des jeunes	100	34,5
Adjoints/adjointes à l'éducation	55	34,4
Soudeurs/soudeuses	1 760	33,7
Plombiers/plombières	1 150	31,7
Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation	355	29,8
Peintres-décorateurs/peintres-décoratrices	400	28,5
Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules automobiles	1 290	26,0
Électriciens industriels/électriciennes industrielles	225	25,6
Électriciens/électriciennes en construction	2 140	23,5
Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	255	23,3
Techniciens/techniciennes en instrumentation et contrôle industriels	295	21,8
Mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (de chantier)	490	21,6
Esthéticiens/esthéticiennes	20	20,0
Mécaniciens/mécaniciennes de camion et transport	285	19,1
Coiffeurs/coiffeuses	630	14,4
Machinistes	20	2,0

Sources : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), Recensement de la population de 2016.

Tableau B
Secteurs apparentés selon le métier

Métiers	Secteurs apparentés (SCIAN 2012)
Électriciens/électriciennes en construction	23 Construction
Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	23 Construction
Mécaniciens/mécaniciennes de véhicules automobiles	44-45 Commerce de détail 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Coiffeurs/coiffeuses	81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Soudeurs/soudeuses	23 Construction 31-33 Fabrication 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage	23 Construction 31-33 Fabrication
Plombiers/plombières	23 Construction
Cuisiniers/cuisinières	72 Services d'hébergement et de restauration
Techniciens/techniciennes d'équipement lourd	21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz 23 Construction 41 Commerce de gros 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Mécaniciens industriels/mécaniciennes industrielles (de chantier)	21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz 31-33 Fabrication 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Mécaniciens/mécaniciennes de camion et transport	44-45 Commerce de détail 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Électriciens industriels/électriciennes industrielles	21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz 23 Construction 31-33 Fabrication
Ferblantiers/ferblantières	23 Construction 31-33 Fabrication
Mécaniciens/mécaniciennes en réfrigération et en climatisation	23 Construction
Monteurs/monteuses de charpentes métalliques	23 Construction 31-33 Fabrication
Machinistes	31-33 Fabrication
Couvreurs/couvreuses	23 Construction 56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement
Techniciens/techniciennes en instrumentation et contrôle industriels	21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz 31-33 Fabrication 54 Services professionnels, scientifiques et techniques
Briqueleurs-maçons/briqueleuses-maçonnnes	23 Construction
Monteurs/monteuses de lignes électriques	22 Services publics 23 Construction
Peintres-décorateurs/peintres-décoratrices	23 Construction
Grutiers/grutières	23 Construction 31-33 Fabrication
Horticulteurs-paysagistes/horticultrices-paysagistes	11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse 56 Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement 71 Arts, spectacles et loisirs 91 Administrations publiques
Mécaniciens/mécaniciennes de machinerie agricole	21 Extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz 23 Construction 41 Commerce de gros 81 Autres services (sauf les administrations publiques)
Débossseurs/débossseuses et réparateurs/réparatrices de carrosserie	81 Autres services (sauf les administrations publiques)

Tableau B
Secteurs apparentés selon le métier

Métiers	Secteurs apparentés (SCIAN 2012)
Assistant social/assistante sociale auprès des jeunes	62 Soins de santé et assistance sociale 81 Autres services (sauf les administrations publiques) 91 Administrations publiques
Travailleurs/travailleuses des services de développement	62 Soins de santé et assistance sociale 81 Autres services (sauf les administrations publiques) 91 Administrations publiques
Éducateurs/éducatrices de la petite enfance	61 Services d'enseignement 62 Soins de santé et assistance sociale
Adjointes/adjointes à l'éducation	61 Services d'enseignement 62 Soins de santé et assistance sociale
Esthéticiens/esthéticiennes	44-45 Commerce de détail 81 Autres services (sauf les administrations publiques)

Sources : Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail (PLEMT), Recensement de la population de 2016.

Références

Jin, H., Su, S., et Castel, S. (le 27 septembre 2022). Les parcours en éducation des personnes qui abandonnent leur programme d'apprentissage. *L'éducation, l'apprentissage et la formation : Série de documents de recherche*.

Statistique Canada (2023). [Taux de certification, de persévérance et d'abandon des apprentis nouvellement inscrits, au cours de la durée du programme et au cours d'une période équivalente à 1,5 fois et à 2 fois la durée du programme](https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710019301): <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=3710019301>